

Paris, le 4 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les organisations de producteurs (SATEV, SPECT, SPI et USPA) ont reçu les 15 et 30 novembre les organisations de salariés dans le cadre de la réouverture de la négociation annuelle des salaires dans la production audiovisuelle.

Dans le cadre de cette seconde réunion, les organisations de producteurs ont proposé une revalorisation générale des salaires au 1^{er} janvier 2024, qui fait suite à deux revalorisations intervenues au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2023, de :

- **+ 5 %** sur l'ensemble des salaires minima des salariés de catégorie B engagés sous contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) dont le montant du salaire minimum hebdomadaire défini pour 35 heures de travail effectif est **inférieur ou égal à 1.000,00 euros bruts par semaine** ;
- **+ 3 %** sur l'ensemble des salaires minima des salariés de catégorie B engagés sous contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) dont le montant du salaire minimum hebdomadaire défini pour 35 heures de travail effectif est **supérieur à 1.000,00 euros bruts par semaine**.

Par ailleurs, les organisations de producteurs ont proposé aux syndicats de salariés d'entamer des négociations propres à la fiction dès le 7 décembre prochain, dans le cadre de la mise en place de grilles de fonctions et de salaires pour chacune des branches d'activité relevant de la convention collective de la production audiovisuelle.

Dans son communiqué en date du 2 décembre 2023, faisant suite à la réunion de négociations du 30 novembre dernier, le SNTPTCT demande « *instamment une réunion d'urgence dès le lundi 4 décembre 2023* », afin d'entamer ces négociations propres à la fiction.

Les syndicats de producteurs réitèrent leur volonté de parvenir par la négociation à sortir de cette situation et ont donc décidé de répondre favorablement à cette demande.

Ils proposent aux organisations de salariés de se retrouver le **4 décembre à 17h00** pour entamer une discussion relative à la fiction, qui devra prendre en compte la diversité de celle-ci (des séries quotidiennes ou numériques aux séries et unitaires pour les plateformes étrangères en passant par la fiction pour le prime des éditeurs français). Cette seconde phase des négociations aura pour objet d'établir un calendrier de travail et de définir les modalités d'une revalorisation complémentaire propre au genre.